

DES JURYS CITOYENS ? OU LA QUESTION DU RENOUVELLEMENT DE LA DEMOCRATIE

Le débat public pré-présidentiel est-il d'une qualité démocratique telle qu'il va nous permettre de sortir par le haut du traditionnel échange de slogans racoleurs et des manipulations émotionnelles ? Tout est dans l'authenticité du contenu des débats proposés, dans leur capacité à aider à la formation du jugement public autour de questions essentielles quant à l'évolution du vivre ensemble. L'exemple de l'affrontement récent sur les « jurys citoyens » en fournit un exemple particulièrement éclairant.

Ségolène Royal en lançant la formule choc des « jurys citoyens constitués par tirage au sort » afin de « contrôler » et « surveiller » l'activité des élus a provoqué la réaction indignée de la plupart des professionnels de la politique. D'où cette impression, dès le départ, de retomber dans les affrontements traditionnels des joutes pré-électorales : coup de pub contre défense des vieilles pratiques, autrement dit l'éternel combat des modernes et des anciens. La première raison en est que les termes utilisés pour la présentation des jurys révélaient à l'évidence une certaine improvisation. D'où l'évolution du propos de la candidate dans les jours qui suivirent : très rapidement il n'a plus été question de surveiller les élus mais d'apprécier les actions publiques, ce qui était déjà plus proche de la réalité des jurys citoyens. La proposition a ensuite encore évolué vers des « observatoires citoyens » (sans doute afin de calmer l'inquiétude des élus PS). A l'arrivée, on se trouve confronté à une idée simple : utiliser le tirage au sort afin de constituer des panels citoyens, pratique intéressante mais déjà largement mise en œuvre. Au-delà, et c'est l'essentiel, on demeure dans la confusion la plus totale ; des panels citoyens mais pour quels objectifs, dans quel type de structure et de fonctionnement ? Mystère.

Face à ce coup de campagne dérangeant, comment les challengers Fabius et DSK ont-ils répondu ? Dans l'archaïsme le plus total : escamotage intégral de la crise de la représentation politique, défense quasiment corporatiste du corps des élus, etc. La question démocratique ne mérite-t-elle pas aujourd'hui un peu plus de clairvoyance et d'ouverture d'esprit de la part de candidats à la magistrature suprême ? On comprend que des politiques confrontés à un vote largement structuré par le poids des élus tiennent à s'adresser en fil direct à ceux-ci, mais le propos aurait dû s'élargir aux impératifs du renouvellement de la démocratie (ce qui d'ailleurs concerne également les élus). S'il est un propos fort et juste dans l'embrouillamini des déclarations de Ségolène Royal, c'est bien le constat de la profondeur de la crise du rapport des citoyens à la crise de la représentation politique. On aurait aimé que le débat s'engage à partir d'un tel gravissime constat, mais aucun des trois candidats n'a esquissé de véritables éléments de réponse.

Au-delà de ces remarques, les ambiguïtés du propos initial laissent ouvertes une interrogation majeure : sommes nous confrontés à une stratégie très présidentialisée, autrement dit à un projet en cohérence avec la philosophie du système institutionnel hérité du gaullisme, ou bien sommes-nous en présence des premières ouvertures en faveur du renouvellement de la démocratie ? La tentation est en effet grande de moderniser l'actuelle monarchie élective en y ajoutant un volet « participatif » dans l'esprit de ce que l'on désigne communément comme des monarchies dites « éclairées ».

Le fait d'avoir centré le propos sur le thème du contrôle et non sur celui de l'implication du citoyen dans la réalité des processus décisionnels n'est pas de nature à rassurer l'acteur civique qui refuse de se payer d'apparences. Qu'une dimension contrôle des élus doive être intégrée aux pratiques citoyennes est un fait d'évidence (et d'ailleurs déjà pratiqué), mais nous ne sommes plus dans le contexte des « tribunaux »(1) athéniens

et nous devons penser la démocratie dans le cadre des sociétés complexes. C'est par le biais de la création d'espaces publics de débats directement liés à l'élaboration comme à la mise en œuvre de l'action publique que la fonction regard sur l'activité des élus peut être à la fois structurante de la formation du jugement public et d'enrichissement démocratique de la pratique des élus. Le « contrôle » est un regard après coup, en quelque sorte extérieur à l'action et laissant finalement le champ de la décision au seul cercle des professionnels de la politique, ce qui n'est assurément pas la voie d'un renouvellement de la pratique démocratique.

Les jurys citoyens sont une réalité déjà largement pratiquée, notamment en Europe, sous des formes et avec des objectifs très variés, mais toujours en référence à l'action publique et c'est un point essentiel. Le tirage au sort des citoyens composant le panel de ces jurys est une forme très intéressante de la démocratie délibérative, elle n'en est pas le seul vecteur, beaucoup d'autres pratiques existent ou sont imaginables qui permettent l'accès du citoyen à des choix qui concernent son avenir comme celui de ses enfants. Le renouvellement de la démocratie exige également la reconnaissance et la valorisation du rôle des médiations, notamment associatives. On aurait bien aimé quelques éclaircissements des positions à ce sujet.

Constatons pour conclure que la qualité démocratique du débat électoral est encore en question. Les logiques de la « com » demeurent totalement prégnantes en cohérence avec la « peoplelisation » croissante du système présidentiel, aussi l'urgence d'un renouvellement profond de la donne démocratique se fait elle de plus en plus pressante. Sinon gare...

Serge Depaquit

(1) Le tirage au sort était pratiqué dans la démocratie athénienne, il s'agissait notamment des « tribunaux » destinés à contrôler l'activité de personnes ayant des responsabilités publiques, mais l'essentiel de la démocratie était direct et se construisait dans l'espace public (l'agora).